

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 novembre 2008**

L'an deux mil huit et le **vingt huit novembre à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Présents et représentés :	15
Absents excusés :	0
Absent :	
Date de la convocation	27 octobre 2008

(Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Présents :**

Mme Christiane THIBERT, M. Christian HARTWICH, M. Franck FURTIN, Mme Colette BERGER, Mme Claude ROLLIN, M. Michel ARIES, M. Dominique VIOT, Mme Nicole NAVARRO, M. Benoît JABOULET, Mme Patricia DUBOIS,

**Absents représentés:**

M. Marc MONFRAY donne pouvoir à Mme Christiane THIBERT,  
M. Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à M. Benoît JABOULET  
Mme Martine LHUILLIER donne pouvoir à M. Franck FURTIN,  
Pascal GUILLON donne pouvoir à Mme Patricia DUBOIS,  
Mme Solange DUMAS donne pouvoir à M. Benoît JABOULET

**Secrétaire de séance M. VIOT Dominique**

Le compte-rendu de la séance du 31 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil municipal du 28 novembre 2008.

**DÉLIBÉRATIONS**

**Décisions modificatives budgétaires**

Après avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés les décisions suivantes:

Le compte 605 (achat de matériel, équipements et travaux) présente un solde négatif de 301,20 euros. Il est approuvé qu'une somme de 301,20 euros soit virée du compte 022 (dépenses imprévues) au bénéfice du compte 605.

Le compte 60611 (eau et assainissement) présente un solde négatif de 68,86 euros.. Il est approuvé qu'une somme de 68,86 euros soit virée du compte 022 dépenses imprévues au bénéfice du compte 60611.

Le compte 60612 (énergie électricité) présente un solde négatif de 688,80 euros. Il est approuvé qu'une somme de 688,80 euros soit virée du compte 022 au compte 60612.

Le compte 60622 (carburants) présente un solde négatif de 121,48 euros, il est approuvé qu'une somme de 200 euros soit virée du compte 022 au compte 60622 afin de terminer l'année.

Le compte 60633 (fournitures de voirie) présente un solde négatif de 203,90 euros. Il est approuvé qu'une somme de 203,90 euros soit virée du compte 022 au compte 60633.

Le compte 611 (contrats de prestations de services avec des entreprises) présente un solde négatif de 48,90 euros. Il est approuvé que cette somme soit virée du compte 022 au compte 611.

Le compte 6135 (locations mobilières) présente un solde négatif de 66,13 euros. Il est approuvé que cette somme soit virée du compte 022 au compte 6135.

Le compte 61523 (entretien voies et réseaux) présente un solde négatif de 2.013,20 euros. Il est approuvé que cette somme soit virée du compte 022 au compte 61523.

Le compte 61558 (entretien et réparation autres biens mobiliers) présente un solde négatif de 322,16 euros. Il est approuvé que cette somme soit virée du compte 022 au compte 61558.

Le compte 616 (primes d'assurances) présente un solde négatif de 428,55 euros. Il est approuvé que cette somme soit virée du compte 022 au compte 616.

Le compte 6232 (fêtes et cérémonies) présente un solde négatif de 99,86 euros. Il est approuvé que cette somme soit virée du compte 022 au compte 6232.

Le compte 6338 (taxes sur rémunérations) présente un solde négatif de 108,24 euros. Il faut prévoir la cotisation assedic du dernier trimestre qui peut être évaluée à 45 euros. Il est donc approuvé qu'une somme de 160 euros soit virée du compte 022 au compte 6338.

Le compte 6413 (personnel non titulaire) présente un solde négatif de 86,40 euros. Il faut prévoir le salaire de décembre avec les charges, ce qui nécessite une somme totale de 350 euros. Il est approuvé que cette somme soit virée du compte 022 au compte 6413.

Le compte 61551 (entretien et réparation du matériel roulant) doit être provisionné d'un montant de 700 euros pour le remplacement des pneus du tracteur. Il est approuvé que cette somme soit virée du compte 022 au compte 61551.

Le montant total de ces décisions modificatives s'élève à **5.573,04 euros**.

Sachant qu'à ce jour le compte 022 présente un solde de 6.865,90 euros, après ces opérations ce compte présentera un solde de : **1292,86 euros**.

### **Modification horaire emploi ATSEM**

Après avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés le maintien de l'horaire de l'emploi ATSEM à 29 heures et le règlement de 3 heures en heures complémentaires pour la garderie périscolaire.

### **Souscription d'emprunt pour GYROBROYEUSE**

Après avoir délibéré le conseil autorise à l'unanimité des présents et représentés le maire à réaliser un emprunt au taux de 4,95% sur 5 ans avec le Crédit Agricole pour l'achat de la gyrobroyeuse.

### **Renouvellement contrat Noëlle Frantz**

Après avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés le renouvellement du contrat de Noëlle Frantz en qualité d'adjoint d'animation pour la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2008-2009.

### **Attribution indemnité au comptable du Trésor**

Après avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés l'attribution d'une indemnité au comptable du Trésor de 303,77 € conformément aux articles en vigueur.

### **Projet de rénovation du pont de Basson**

Le pont de basson aux Leynards se trouve sur un terrain privé. Après avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité des présents et représentés de ne pas engager la rénovation de ce pont.

### **Demande de subvention du collège St Joseph**

Après avoir délibéré le conseil décide à la majorité des présents et représentés de ne pas accorder de subvention au collège St Joseph. Le résultat du vote est : 7 contre, 2 abstentions, 6 pour.

### **Inspection académique**

Le changement d'opérateur système Amplivia pour l'accès sécurisé à Internet est proposé par l'inspection académique. L'analyse du dossier doit être menée pour savoir quel abonnement doit être choisi.

### **Illuminations**

Après avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € au Comité de Fleurissement pour l'achat de guirlandes complémentaires au cœur du village.

## **INFORMATIONS**

Les membres du conseil sont conviés le 6 décembre au Téléthon à St Didier.

Le Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne organise à l'attention des élus 2 journées découverte des territoires de Chalaronne : samedi 28 février sur l'amont du territoire, samedi 21 mars sur l'aval du territoire.

Les voeux du Maire auront lieu le samedi 10 janvier à 11h00.

### **Rapports des commissions :**

#### **– Urbanisme**

Travaux du local à usage sportif:

Ouverture d'un compte à BricoDépot pour pouvoir acheter le carrelage qui sera posé par les pompiers.

Les portails sont opérationnels.

Le toit du préau a été refait.

Avancement révision PLU, la réunion a été déplacée au mercredi 10 décembre

– **Finances-Impôts**

Le 3 décembre se tiendra une réunion d'information sur le fonctionnement de la CCID pour les élus concernés.

Une réunion Budget est prévue le lundi 22 décembre à 8h30.

– **Communication**

Numérotation des rues

Le budget de 3000 € pour les plaques est prévu et devrait être respecté.

Les relevés pour les mesures se feront progressivement

Prochaine note info début décembre.

Bulletin municipal: la relance des associations a été faite pour avoir des articles. Un article a été reçu.

**Action sociale et culturelle**

**CCAS**: le repas pour les personnes âgées de la commune a lieu le 16 décembre. Les colis sont en préparation.

**Poste secrétariat**

Le poste de secrétaire de mairie est vacant.

Le recrutement d'une secrétaire de Mairie à temps plein est lancé.

La séance est levée à 1h00.

**Prochain conseil le vendredi 30 JANVIER 2009 à 20 h 30**

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

**Madame le Maire,**

**Christiane THIBERT**

*Christiane THIBERT*

*Solange DUMAS*

*Christian HARTWICH*

*Franck FURTIN*

*Marc MONFRAY*

*Pascal GUILLON*

*Jean-Pierre BOURGEOIS*

*Benoît JABOULET*

*Patricia DUBOIS*

*Claude ROLLIN*

*Michel ARIES*

*Martine LHUILLIER*

*Colette BERGER*

*Dominique VIOT*

*Nicole NAVARRO*